

Nombre de Conseillers en exercice : **53**
Nombre de Conseillers présents à la séance : **36**
Date de convocation : **22.04.2025**

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Installation de Monsieur Jacky MAILLARD en tant que Conseiller Municipal suite à la démission de Madame Caroline DUVAL.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Catherine GUILLAIN, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Geneviève GUIOC a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Laurence HOREL, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Rosine LESIEUR, Hervé LECONTE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Jeannick SOURDIN, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Monsieur LHONNEUR rappelle ensuite l'ordre du jour.

DÉNOMINATION DE VOIES SUR LA COMMUNE DE CARENTAN-LES-MARAIS – COMMUNES HISTORIQUES DE CARENTAN ET SAINT-HILAIRE-PETITVILLE :

Présentation par Lionel LEVILLAIN.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 169 de la Loi 3DS reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le Conseil Municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes.

Ainsi la commune de Carentan-les-Marais doit mettre en place sa Base Adresse Locale qui alimente la Base Adresse Nationale. Il est demandé aux communes de dénommer les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

A cette obligation légale, la commune de Carentan-les-Marais, a vu se rajouter la particularité de la commune nouvelle. En effet, certaines rues portent le même nom dans différentes communes déléguées ou des noms trop approchant, ce qui peut porter à confusion notamment lors de l'intervention des services de secours.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Lors de la séance du 4 mars 2025, il a été procédé à la dénomination ou la modification de la dénomination des rues et voies communales des communes historiques de Angoville-au-Plain, Brucheville, Hoesville, Vierville, Saint-Côme-du-Mont, Brévands, Catz, Les Veys, Saint-Pellerin et Montmartin-en-Graignes.

Lors de la présente séance, il est proposé de procéder à la dénomination ou la modification de la dénomination des rues et voies communales des communes historiques de Carentan et Saint-Hilaire-Petitville.

Interventions :

D. TARDIVEAU : J'apprécie le travail qui a été effectué. Cela a été l'occasion de féminiser le nom des rues. On note Simone de BEAUVOIR qui est une personnalité importante pour notre pays, notamment dans la défense des droits des femmes. J'aurais une proposition à faire pour le boulevard Simone VEIL, qui a été déportée, il serait bien de profiter d'une commémoration pour baptiser le boulevard quand la plaque de rue sera posée. Ce serait bien si cette requête était acceptée par le Conseil Municipal.

J. MAILLARD : Il y a une rue Lucien LEROND et je trouve ça très bien. Pourquoi la rue qui s'appelle impasse de la Mare n'a-t-elle pas été nommée au nom de l'ancien Maire Monsieur LEFORESTIER ?

L. LEVILLAIN : Nous n'y avons pas pensé tout simplement.

M. LE GOFF : La salle des fêtes a déjà le nom de Monsieur LEFORESTIER.

H. LHONNEUR : Je suppose que ces changements représentent un coût important pour la collectivité. Y a-t-il une aide de l'état ?

JP. LHONNEUR : Non il n'y a pas d'aide de l'état. Mais je rappelle que ces changements interviennent pour de multiples raisons, principalement pour des problèmes de sécurité et d'adressage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les noms attribués aux voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (Liste annexée à la présente délibération).
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM50) :

Présentation par Jean-Pierre LHONNEUR.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-2 et L5211-17 ;

VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note de présentation des principales modifications ;

CONSIDÉRANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le projet de modification statutaire à pour objets :

- Modification de l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin Gerard à Agneaux (50180)
- Mise à jour de certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (électricité, infrastructures de recharge pour véhicules électriques, gaz, réseaux de chaleur) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (article 4 des statuts)
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche.

CESSION DU TERRAIN DE CAMPING DE CARENTAN – REPRISE DE LA DÉLIBÉRATION DCM2025-010 :

Présentation par Jean-Pierre LHONNEUR.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DCM2025-046 du 25 mars dernier, il a été constaté la désaffectation et le déclassement de l'ensemble immobilier cadastré 099-ZC-122 et 099-ZC-79 qui constitue le camping.

Il est donc proposé de reprendre la délibération DCM2025-010 du 4 février 2025 qui décidait de la cession du camping au prix de 700 000 € au profit de Monsieur SANCHIS ou toute autre société à substituer afin d'y intégrer ces éléments.

Considérant que par délibération DCM2025-046 du 25 mars 2025, il a été constaté la désaffectation et le déclassement du bien précité,

Vu l'avis des domaines en date du 21 août 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (Abstentions de Denis TARDIVEAU, Amélie DAVID et Christian VANDROMME par procuration).

- Approuve la résiliation du bail emphytéotique administratif.
- Approuve la cession du foncier du camping composé des parcelles cadastrées ZC n°122 et 79 au prix de 700 000 € net vendeur au profit de la SARL le camping du Haut Dick ou toute autre société à substituer.
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame la 2nde adjointe à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette cession.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT – FSL :

Présentation par Maryse LE GOFF.

Sur proposition de la Commission des Finances, il est demandé à l'assemblée de décider d'adhérer pour l'année 2025 au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Monsieur le Maire précise que ce fonds est piloté par le Département et permet d'accompagner les familles lors de l'accès dans un nouveau logement ou de leur permettre de se maintenir dans leur logement.

Ce dispositif permet également de lutter contre la précarité énergétique et d'aider au paiement des dettes d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une contribution de 0,90€ par habitant.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES – FAJ :

Présentation par Maryse LE GOFF.

Monsieur le Maire rappelle que le fonds d'aide aux jeunes a pour objectif de favoriser une démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, de les responsabiliser et de les aider à acquérir une autonomie sociale.

Ce fonds est initié par le Conseil Départemental avec la participation financière de nombreux acteurs de la vie locale (collectivités territoriales, CAF, MSA). Il en délègue maintenant la gestion administrative et financière à la ligue de l'enseignement de Normandie.

Tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans dont les ressources n'excèdent pas le plafond déterminé par le règlement intérieur du FAJ peuvent prétendre à cette aide.

Nature des aides :

- Aides liées à la subsistance : Frais liés à l'alimentation, à l'hygiène et aux vêtements de 1^{er} nécessité.
- Aides à l'insertion : Pour les jeunes ayant un projet professionnel construit : frais liés à la mobilité, au permis de conduire, à la formation et l'achat de matériel professionnel...). La contribution pour Carentan-les-Marais s'élève à 0,23€ par habitant pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de l'adhésion de la commune pour l'année 2025 au fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

PRÉSENTATION DE L'ACTION DU CCAS DE CARENTAN-LES-MARAIS PAR MADAME MARION ALLAIN, DIRECTRICE DU CCAS.

Madame Stéphanie DELAVIER quitte la séance à 18h37.

Madame Amélie DAVID quitte la séance à 18h47.

Monsieur Jérôme LEMAITRE arrive à 19h15.

Interventions :

MA. HEROUT : Est-ce que des demandes de logements sont faites dans d'autres communes que Carentan ?

M. ALLAIN : Oui, les demandeurs positionnent plusieurs villes dans leur demande de logement.

CESSION DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANGOVILLE-AU-PLAIN :

Présentation par Jean-Pierre LHONNEUR.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé par délibération DCM2024-126 en date du 03 décembre 2024, la cession de l'immeuble de l'ancien presbytère de la commune déléguée d'Angoville-au-Plain au prix de 150 000€.

Les acheteurs ont fait parvenir un refus d'obtention de prêt. L'immeuble a donc été remis en vente.

Une offre a été remise au prix de 150 000€ net vendeur par Monsieur Thomas VOISIN et Madame Flavie POISSON qui souhaitent en faire leur résidence principale.

Interventions :

H. JAMET : C'est un jeune couple ?

JP. LHONNEUR : Oui.

H. JAMET : Des enfants ?

JP. LHONNEUR : Non pas encore.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

- Décide la cession de l'ancien presbytère de la commune déléguée d'Angoville-au-Plain au prix de 150 000€ net vendeur à Monsieur Thomas VOISIN et Madame Flavie POISSON
- Désigne l'étude Notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame le 2nde adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette cession.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

JP. LHONNEUR : Je dois vous informer d'une situation critique concernant la cuisine centrale. En tant que Président du GIP (Groupement d'Intérêt Public de restauration collective des Marais du Cotentin) de la cuisine centrale nous avons été alertés par des besoins de maintenance très conséquents. Ils étaient programmés (travaux de plomberie et de raccordements de réseaux) et devaient coûter aux alentours de 150 000 euros. A cela s'est rajouté le remplacement de la chaudière qui est tombée en panne récemment et qui coûte 200 000 euros et des travaux de ventilation. Tout ça menait à des travaux entre 700 000 et 800 000 euros. C'est pourquoi nous avons invité les membres du GIP à réfléchir sur la décision à prendre. Devait-on faire ces travaux sachant que la convention qui nous lie avec les partenaires s'arrête en 2029 ?

Nous avons donc décidé d'arrêter l'activité de la cuisine centrale dans quelques mois le temps de trouver des solutions alternatives. Nous avons rencontré le personnel de la cuisine centrale qui comprend cette position. Il faut savoir qu'aujourd'hui, le GIP fourni les repas à l'hôpital, à la Communauté de Communes pour quelques écoles, à l'école Notre-Dame, au lycée Sivard de Beaulieu et à la résidence seniors. La partie critique c'est l'hôpital à qui le GIP fourni les repas 365 jours par an. Pour les partenaires scolaires il va falloir trouver des solutions en interne ou en externe. Mais je tenais à vous dire qu'en tant que responsable du personnel qui est du personnel communal, il n'est pas question de les laisser de côté, des solutions seront trouvées avec l'aspect humain le plus profond possible. C'était une décision difficile à prendre car la construction de la cuisine centrale était mon premier grand projet en tant qu'élu de Carentan-les-Marais en 1990.

D. TARDIVEAU : Monsieur LHONNEUR nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur le sujet mais on peut regretter. On peut regretter le manque d'anticipation sur cette situation parce que comme vous l'avez dit, depuis 1990 cette cuisine centrale on a mis des pansements dessus sans arrêt et il fallait quand même penser l'avenir à un moment donné. Penser l'avenir c'était quoi ? C'était à la Municipalité, voire la Communauté de Communes de proposer un projet alternatif. J'entends ce que vous dites au sujet de l'hôpital mais dans un moment où l'on parle tous d'environnement on va faire venir des camions de Saint-Lô ou ailleurs, on marche sur la tête. Il faudra que cet outil soit remis en place à Carentan.

JP. LHONNEUR : Depuis 3 ans nous avons fait venir des architectes pour la rénovation de la cuisine centrale et les conclusions de tous les intervenants ont montrées que ça ne servait à rien de la rénover et qu'il fallait la reconstruire. Il faudrait aussi que tous les partenaires soient d'accord ce qui n'était pas le cas car certains n'ont pas les moyens aujourd'hui d'appliquer le coefficient d'amortissement dans les repas. L'école privée n'a aucune aide sur le prix des repas et ne pouvait donc pas participer financièrement à la reconstruction de la cuisine centrale.

D. TARDIVEAU : J'entends pour le reclassement du personnel et heureusement ! Maintenant, c'est un gros investissement mais c'est un outil nécessaire pour la collectivité et la prochaine mandature devra réfléchir à la reconstruire. On ne peut pas se permettre de faire venir du privé qui va nous coûter plus cher. Monsieur LHONNEUR je vous entends encore en Conseil Municipal dire qu'on va perdre le lycée mais récupérer l'EHPAD de Sainte-Marie-du-Mont, on est quand même en colère sur cette situation. On parlait de 2029 et là on nous annonce ce soir la fermeture de la cuisine centrale.

JP. LHONNEUR : Je suis d'accord mais quand la commune n'a pas, hélas, la compétence de la restauration scolaire, comment voulez-vous faire une cuisine centrale ? Le Préfet nous interdirait de reconstruire une cuisine centrale pour la restauration scolaire, sauf si on récupérait la compétence.

JC. COLOMBEL : Si je peux me permettre d'intervenir, la fin de la cuisine centrale c'est le départ de l'hôpital (52% de l'activité de la cuisine centrale 365 jours sur 365 jours). Il ne faut pas oublier que la restauration scolaire ce n'est que 140 jours à peu près par an.

JP. LHONNEUR : Je voudrais vous parler des fameuses écluses devant le Parc des Marais. Nous recevons énormément de plaintes de la part des usagers qui habitent dans le secteur. Beaucoup de remarques des services de gendarmerie. Il n'y a pas une semaine sans accrochages, il y a même eu un accident très grave l'autre jour. Nous avons reçu les services du Département dernièrement parce qu'il faut savoir que parallèlement on étudie l'installation d'une voie verte sur la route de Saint-Côme. Ce sont les services du Département qui étudient le projet car c'est une route Départementale et ils nous ont proposé un rétrécissement de la voie en ne mettant pas deux mais quatre écluses. Je pense qu'il faut qu'on puisse prendre nous une décision et dire ce que l'on souhaite ou ne souhaite pas.

N. GASSELIN : Il y a deux problèmes en fait. Le premier c'est la vitesse, et le deuxième c'est que même en prenant cette route à pied, le bord est dangereux.

R. AVISSE : On a un gros facteur aussi à prendre en compte auquel le Département n'avait pas pensé c'est qu'on est passé de 6 500 véhicules par jour à 4 500 depuis que les écluses sont installées, mais le problème c'est que les GPS recommandent cette route plutôt que de sortir à Blactot et prendre la quatre voies jusqu'à Utah Beach par exemple.

S. LESNÉ : Il y a beaucoup trop d'habitudes sur cette route qui n'ont pas changées. Si on prend l'exemple du dernier accident qui a eu lieu qui est un accident grave, la personne habite Blosville et elle continuait malgré tout à passer par là. Sans te jeter la pierre Nicolas, tu as dit toi-même que tu la prenais quasiment tous les jours sauf que pour aller à Cherbourg ce n'est pas trop ta route non plus en fait. Le nombre de véhicules par jour n'a pas suffisamment baissé.

MA. HEROUT : Dans le cadre du schéma vélo effectivement l'idée c'était de pouvoir rejoindre les bourgs. Le centre de Carentan avec le centre de Saint-Côme-du-Mont et il avait été convenu avec le Département de faire un comptage des véhicules. Les écluses devaient décourager les automobilistes et les conducteurs de camions de prendre cette route.

J. LEMAITRE : Quand on voit les écluses qui deviennent sales, ça donne une entrée ou sortie de ville qui n'est pas terrible, on dirait que ce sont des travaux en cours. Ça ne donne pas une belle image de notre territoire et là ça va aggraver ce côté-là.

R. AVISSE : Et c'est accidentogène en plus. Il n'y avait pas d'accident ici avant.

JP. LHONNEUR : Si tout le monde est d'accord nous allons écrire au Département en sollicitant le retrait de ces écluses ?

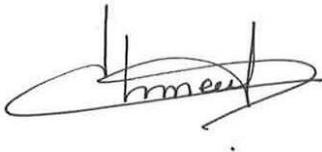
Unanimité du Conseil Municipal pour solliciter le retrait des écluses mises en place.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 06 mai 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



La secrétaire de séance,
Maryse LE GOFF

